

Nombre de conseillers titulaires : 171

Nombre de conseillers présents : 129
(130 à partir du point « Attribution et autorisation de signature de marché réfection voirie et réseaux assainissement sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart »)

Nombre de pouvoirs : 18

Nombre d'absents excusés : 23

- Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire présente le tableau des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont données.
- Le point prévu à l'ordre du jour concernant le vote définitif des subventions OGEC est reporté.

- FINANCES

• Budget Principal (n° 280) - Décision Modificative n° 2

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n° 2 comme suit :

		Article	Montant
Section d'Investissement	Dépenses	041-2111	2 000,00 €
	Recettes	041-1025	2 000,00 €
Total Investissement			0,00 €

• Budget Pôle Santé (n° 282) - Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n° 1 comme suit :

		Article	Montant
Section de Fonctionnement	Recettes	023	11 000,00 €
		752	11 000,00 €
Total Fonctionnement			0,00 €
Section d'Investissement	Dépenses	2188 opération 11	11 000,00 €
	Recettes	021	11 000,00 €
Total Investissement			0,00 €

• Attribution primes à la construction

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la prime communale à la construction aux personnes figurant dans le tableau ci-après, qui ont fait construire une maison d'habitation à Saint-Pierre-Montlimart hors lotissement communal.

NOM ET ADRESSE DU CONSTRUCTEUR	ADRESSE DE LA CONSTRUCTION	MONTANT DE LA PRIME
M. CUSSONNEAU Laurent 6 chemin de Nantes SAINT-PIERRE-MONTLIMART 49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE	6 Chemin de Nantes	140 €
<i>PC 049 313 15 H0002 accordé par arrêté le 24 février 2015 – DACT reçue en Mairie le 27 mai 2016</i>		
M. WAGUE Mamadou et Mme MICHALSKI Lucie 4 Chemin de Nantes ST PIERRE MONTLIMART 49110 MONTREVAULT SUR EVRE	4 chemin de Nantes ST-PIERRE-MONTLIMART	140 €
<i>PC 049 313 15 H0014 accordé par arrêté le 08/09/2015 - DACT déposée le 19/05/2016</i>		
TOTAL		280,00 €

• Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal prononce l'admission en non valeur pour les personnes n'ayant pas acquitté leurs diverses créances dont le détail est défini ci-dessous :

- créances effacées par un jugement dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel ou pour une clôture insuffisance sur actif sur RJ-LJ

Liste 2150350532 pour un montant total de 3 019.67 €.

Liste 2277930232 pour un montant total de 241.19 €.

- créances irrécouvrables (personnes disparues ou certificat d'irrecouvrabilité)

Liste 2264860532 pour un montant total de 2 834.62 €.

Liste 2138500232 pour un montant total de 769.65 €.

• Conventionnement des flux financiers avec Mauges Communauté - Avenant n° 1

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de reversement de produits fiscaux et produits associés passée avec Mauges Communauté.

• Vente de terrain à Mauges Communauté – Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal accepte de vendre un terrain de la Zone de la Paganne (Saint-Pierre-Montlimart) à Mauges Communauté.

En effet, un artisan souhaite acquérir du terrain dans cette Zone. Compte tenu du transfert de compétence à Mauges Communauté, Montrevault-sur-Èvre doit au préalable vendre le terrain à Mauges Communauté. Cette situation vient du fait que les transferts de propriété ne sont pas tous effectués.

• Acquisition de terrain pour voirie – Village de la Rebionnière sur la commune déléguée du Fület

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une surface de 951 m² provenant de la parcelle C 1193 appartenant aux habitants du Village de la Rebionnière.

• Programme logements location/accession – Commune déléguée de Montrevault

Le Conseil Municipal accepte de vendre un terrain à Anjou Atlantique Accession :

- Prix de vente du terrain : 56.22 € HT le m ² soit :	94 000.00 € HT
- TVA à 5 % sur la marge :	4 297.05 €
- Prix de vente TTC :	98 297.05 € TTC
- Participation à l'assainissement collectif 500 € / logement	2 500.00 €
- Total	100 797.50 € TTC

• Marché de fournitures de matériels informatiques, de prestations d'infogérance et de liens Internet
Autorisation de signature de marché

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de fournitures de matériels informatiques, de prestations d'infogérance et de liens Internet avec l'entreprise TRANQUIL IT SYSTEMS pour un montant de 146 228,14 € TTC en solution de base sur les deux années fermes du marché.

• Démolition et désamiantage d'une ancienne usine sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart – Attribution et autorisation de signature de marché

Le Conseil Municipal attribue le marché de travaux de démolition et désamiantage d'une ancienne usine sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart à l'entreprise GENIER DEFORGE pour un montant estimatif de 142 550 € HT (option comprise) et Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché.

• Travaux de finition de voirie sur la commune déléguée de la Salle et Chapelle Aubry
Chemin des Gourdoires – Lotissement « Les Gourdoires » n° 1 – Lotissements « Le Coteau » n° 3 et 4
Attribution et autorisation de signature de marché

Le Conseil Municipal attribue les marchés de travaux de finition de voirie sur la commune déléguée de la Salle et Chapelle Aubry : Chemin des Gourdoires – Lotissement « Les Gourdoires » n° 1 – Lotissements « Le Coteau » n° 3 et 4 à l'entreprise COURANT pour un montant estimatif de 50 804,67 € HT pour le lot n° 1 et de 128 605,63 € HT pour le lot n° 2 (toutes tranches et options confondues) et Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché.

• Réfection voirie et réseaux assainissement de l'avenue du Parc sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart – Attribution et autorisation de signature de marché

Le Conseil Municipal attribue les marchés de travaux de réfection de voirie et du réseau assainissement de l'avenue du Parc sur la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart, pour le lot n° 1 à l'entreprise COLAS pour un montant estimatif de 188 000 € HT, pour le lot n° 2 à CEGELEC pour un montant estimatif de 25 929,60 € HT et Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché.

• Souscription d'une assurance dommage ouvrage pour la restructuration de l'école publique du Fuilet – Attribution et autorisation de signature de marché

Délibération annulée et remplacée par la décision n° D-ACH-ME-2016-124.

• Modification du tableau des effectifs – Création de 35 postes d'adjoint d'animation dans le cadre d'accroissement temporaire d'activités pour le service TAP

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir 35 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à 8,50/35ème.

• Service communication – Création d'un poste de rédacteur dans le cadre d'un « accroissement temporaire d'activité »

Le Conseil Municipal décide de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité à compter du 9 juillet 2016 de rédacteur à temps non complet pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

• Convention de partage de frais de formation CHSCT avec Beaupréau-en-Mauges

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partage de frais de formation CHSCT avec Beaupréau-en-Mauges.

• Tarifs 2017 cîtes de la Barbotine – Commune déléguée du Fuilet

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'application d'une augmentation des tarifs d'environ 1 % à 1,5 % par rapport à 2016.

• Participations financières aux frais de transport

Le Conseil Municipal décide :

- que la participation communale pour les élèves domiciliés à la Salle-et-Chapelle Aubry et fréquentant un établissement scolaire de la Salle-et-Chapelle Aubry sera de 20 € pour l'année scolaire 2016-2017,

- que la participation communale pour les élèves domiciliés à la Salle-et-Chapelle Aubry et fréquentant un établissement scolaire de la Salle-et-Chapelle Aubry sera supprimée à compter de l'année scolaire 2017-2018,

- que la participation communale pour les élèves domiciliés au Fief-Sauvin, fréquentant une école du Fief-Sauvin et bénéficiant d'une subvention partielle (pris en charge à Villeneuve) sera de 60 € pour l'année scolaire 2016-2017,

- que la participation communale pour les élèves domiciliés au Fief-Sauvin, fréquentant une école du Fief-Sauvin et bénéficiant d'une subvention partielle (pris en charge à Villeneuve) sera supprimée à compter de l'année scolaire 2017-2018.

- Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le règlement intérieur est adopté à la majorité après études de certains amendements.

- Indemnités de gardiennage des églises

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour chaque gardien d'église des communes déléguées du territoire de Montrevault-sur-Èvre une indemnité d'un montant de 474,22 €.

- Actualisation des conventions avec les associations des bibliothèques

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

- Convention avec le Hameau Canin pour la capture et l'accueil en fourrière des animaux

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de capture et d'accueil en fourrière des animaux errants et/ou dangereux qui prévoit notamment un droit d'entrée fixé à 0,20 € par an et par habitant auquel s'ajoute la prestation de capture de l'animal.

- Convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière RD 17 avec le Département – Commune déléguée de Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal accepte la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière RD 17 entre le Département de Maine-et-Loire et Montrevault-sur-Èvre.

- Fonds de concours au SIEML – Rénovation de l'éclairage public 2015 - Commune déléguée du Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour la rénovation du réseau d'éclairage public sur la commune déléguée du Fief-Sauvin pour un montant de 2 859,21 € HT.

- Fonds de concours au SIEML – Rénovation de l'éclairage public 2016 – Commune déléguée de la Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de verser un fonds de concours de 50 % au profit du SIEML pour la rénovation de l'éclairage public 2016 sur la commune déléguée de la Boissière sur Èvre pour un montant de 2 355,56 €.

- Avis sur le Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau – SAGE Èvre – Thau – St-Denis

Le Conseil Municipal donne, à la majorité, un avis favorable au projet du Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau – SAGE Èvre – Thau – St-Denis.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : lundi 4 juillet 2016